

Informations de base

2025/0410(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Modification de certains règlements en ce qui concerne la simplification et renforcement des exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (Omnibus X)

Modification Règlement 2001/0999 [1998/0323\(COD\)](#)

Modification Règlement 2004/0852 [2000/0178\(COD\)](#)

Modification Règlement 2004/853 [2000/0179\(COD\)](#)

Modification Règlement 2003/1829 [2001/0173\(COD\)](#)

Modification Règlement 2003/1831 [2002/0073\(COD\)](#)

Modification Règlement 2005/396 [2003/0052\(COD\)](#)

Modification Règlement 2009/1107 [2006/0136\(COD\)](#)

Modification Règlement 2009/1099 [2008/0180\(CNS\)](#)

Modification Règlement 2012/ 528 [2009/0076\(COD\)](#)

Modification Règlement 2017/625 [2013/0140\(COD\)](#)

Subject

2.80 Coopération et simplification administratives

3.10.02 Produits transformés, agroalimentaire

3.10.04.02 Protection des animaux

3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire

3.10.08.01 Alimentation animale

3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agrogénétique: généralités

3.10.10 Alimentation, législation alimentaire

4.60.04.04 Sûreté alimentaire

En attente de la décision de la commission parlementaire

Acteurs principaux


Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	PICARO Michele (ECR)	13/03/2026
	AGRI Agriculture et développement rural	DORFMANN Herbert (EPP)	13/03/2026
		Rapporteur(e) fictif/fictive SCHNEIDER Christine (EPP) CÂRCIU Gheorghe (S&D) BORZAN Biljana (S&D) FRIGOUT Anne-Sophie (Pfe) BORRÁS PABÓN Mireia (Pfe) FIDANZA Carlo (ECR) CASSART Benoit (Renew) STROLENBERG Anna (Greens/EFA)	

		METZ Tilly (Greens/EFA) HAZEKAMP Anja (The Left) DAVID Ivan (ESN)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Santé et sécurité alimentaire	VÁRHELYI Olivér	
Comité économique et social européen			
Comité européen des régions			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/12/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)1030	Résumé
27/04/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0410(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2001/0999 1998/0323(COD) Modification Règlement 2004/0852 2000/0178(COD) Modification Règlement 2004/853 2000/0179(COD) Modification Règlement 2003/1829 2001/0173(COD) Modification Règlement 2003/1831 2002/0073(COD) Modification Règlement 2005/396 2003/0052(COD)

	Modification Règlement 2009/1107 2006/0136(COD) Modification Règlement 2009/1099 2008/0180(CNS) Modification Règlement 2012/ 528 2009/0076(COD) Modification Règlement 2017/625 2013/0140(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Règlement du Parlement EP 59 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 168-p4 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 192-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	CJ14/10/05170

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)1030	16/12/2025	Résumé
Document annexé à la procédure	SWD(2025)1030 	17/12/2025	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	22/04/2026	BEUC
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	22/04/2026	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	20/04/2026	IFOAM
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	15/04/2026	Rud Pedersen Public Affairs Brussels
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	15/04/2026	Générations Futures
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	15/04/2026	EuropaBio
DORFMANN Herbert	Rapporteur(e)	AGRI	14/04/2026	Food Fermentation Europe

CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	10/04/2026	Bayer AG
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	08/04/2026	Nature et Progres
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	07/04/2026	foodwatch
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	07/04/2026	International Biocontrol Manufacturers' Association
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/03/2026	EurEau
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	26/03/2026	Agrární komora České republiky
FRIGOUT Anne-Sophie	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/03/2026	Rud Pedersen Public Affairs Brussels
GERBRANDY Gerben-Jan	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/03/2026	IBMA
GERBRANDY Gerben-Jan	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/03/2026	foodwatch
SCHNEIDER Christine	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	26/03/2026	Deutscher Bauernverband
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	25/03/2026	FEFANA
MARAN Pierfrancesco	Président(e) de commission	ENVI	25/03/2026	Confederazione Nazionale Coldiretti
CASSART Benoit	Rapporteur(e) fictif/fictive	AGRI	24/03/2026	CropLife Europe
GERBRANDY Gerben-Jan	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	19/03/2026	Bureau Brussel Vewin - Unie van Waterschappen
GERBRANDY Gerben-Jan	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	17/03/2026	Biohuis
BORZAN Biljana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	04/03/2026	Pesticide Action Network Europe
METZ Tilly	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	24/02/2026	Umweltinstitut München e.V.

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
HOJSÍK Martin	27/03/2026	Aarhus University
DECERLE Jérémy	12/03/2026	POLLINIS FRANCE
DECERLE Jérémy	25/02/2026	Alliance Biocontrôle
DECERLE Jérémy	21/02/2026	Phyteis (ex Union de l'Industrie de la Protection des Plantes)
DECERLE Jérémy	11/02/2026	Fondation pour la Nature et l'Homme
TROCHU Laurence	10/02/2026	CropLife Europe
BERNHUBER Alexander	04/02/2026	Deutscher Bauernverband
BERNHUBER Alexander	20/01/2026	CropLife Europe
BERNHUBER Alexander	14/01/2026	Prospero & Partners
BERNHUBER Alexander	13/01/2026	Wirtschaftskammer Österreich

Modification de certains règlements en ce qui concerne la simplification et renforcement des exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (Omnibus X)

2025/0410(COD) - 16/12/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : simplifier et renforcer les exigences de l'UE en matière de sécurité alimentaire et animale.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : la proposition s'inscrit dans le cadre du **paquet législatif transversal de simplification** annoncé dans la vision de la Commission européenne pour l'agriculture et l'alimentation. Elle répond aux demandes répétées des parties prenantes et des États membres de l'UE en faveur de procédures réglementaires plus rapides et plus claires.

Cette initiative vise à **simplifier et à rationaliser certaines exigences et procédures applicables aux produits utilisés dans la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux**, jugées particulièrement contraignantes par l'industrie et les autorités. Ces dispositions bénéficieraient d'une rationalisation et d'une modernisation réglementaires, qui rendraient la législation correspondante plus efficace et plus rentable pour l'industrie et les autorités des États membres, tout en garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement.

CONTENU : le règlement proposé vise à simplifier et à renforcer la législation de l'UE en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux en modifiant une série de règlements existants.

Les modifications proposées visent, entre autres à:

- accélérer les procédures d'accès au marché des **biopesticides**;
- encourager l'adoption et le développement de **pesticides plus durables** en établissant une procédure plus simple pour identifier les substances actives à faible risque;
- rendre les procédures de **renouvellement des pesticides** et des biocides plus ciblées, plus efficaces et plus rapides;
- concourir à l'ajustement des normes de production des importations en ce qui concerne les **résidus de pesticides**;
- assouplir l'obligation de renouveler les autorisations **d'additifs** pour l'alimentation animale et à numériser l'étiquetage des additifs pour l'alimentation animale;
- simplifier les règles de **tenue des registres pour les éleveurs**, afin d'éliminer les doublons;
- faciliter l'accès au marché des produits de fermentation;
- simplifier les **règles d'accréditation** des laboratoires officiels;
- permettre de défricher partiellement les envois de plantes et de produits végétaux **à la frontière**, afin que la partie conforme puisse être mise sur le marché pendant que les contrôles se poursuivent sur le reste, en vue d'alléger la pression sur les autorités frontalières et de limiter le gaspillage alimentaire causé par la détérioration des marchandises en attente de contrôles;
- adapter les exigences en matière de surveillance de **l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)** et d'atténuation des risques à l'évolution des connaissances scientifiques.

À partir de 2027, les économies de coûts pour les entreprises sont estimées à **335,6 millions d'euros par an**, soit une augmentation supplémentaire de 93 millions d'euros par an à partir de 2029, avec l'entrée en vigueur des simplifications des produits de protection des plantes. Au cours de mandat, les dix mesures devraient générer au moins **1 milliard d'euros** en 2027-2029, avec 2,1 milliards supplémentaires lors du prochain mandat.

Les autorités publiques en bénéficieraient également de manière substantielle: les coûts administratifs devraient diminuer de **661 millions d'euros par an**, ce qui représente au total une réduction estimée à 4,6 milliards d'euros des coûts administratifs entre 2027 et 2034.